

## Les châteaux des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans le Léon : « du château à la maison de plaisance »

Le congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, consacré à Brest et au Léon, fut l'occasion, pour moi<sup>1</sup>, de mettre en batterie un certain nombre de châteaux, d'une manière qui s'imposa lors de la constitution du corpus léonard<sup>2</sup> ; cette « mise en batterie » devait se faire au travers d'une lecture évolutionniste (qu'indique le sous-titre) : son motif en serait la « distribution des dehors », soit l'articulation des bâtiments et des espaces autour du logis... Les châteaux furent donc retenus comme autant de matériaux, servant la vision générale que je voulais déployer. Kerjean, d'abord : certes, il est de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, mais il eût été difficile de commencer par Kergroadès, qui lui doit tant. Puis Keroual, que j'ai senti plus comme un « chaînon », avec Lesquiffiou et avec Bagatelle. Vint ensuite, un bâtiment qui m'a beaucoup étonné : le grand pavillon de Kergournadeac'h. Et, enfin, les « points de mire » : Kerlaudy et Keranroux, dont l'allure est celle des maisons de plaisance. D'autres, en revanche, furent écartés : le grand château de Kergournadeac'h, au plan massé cantonné de tours, qui est trop exceptionnel, mais aussi Kermenguy (en Cléder), Keroulas (en Brélès) ou encore Le Bois (en Gouesnou), qui posent plus de questions qu'ils ne donnent de réponses. L'état de la recherche n'aide pas : aucune histoire des châteaux du Léon, des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, n'a été broyée<sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> Ce travail s'inscrit dans le cadre de mes recherches en histoire de l'art ; je suis actuellement doctorant, avec pour thème *Les châteaux à l'« âge classique » en Bretagne*, université de Nantes, Alexandre GADY (dir.). Mes précédentes recherches furent consacrées au *Trianon de Marbre au temps de Louis XIV*, puis aux « *trianons avant la lettre* », Yves PAUWELS (dir.), CESR, Tours.

<sup>2</sup> J'avais entamé mes recherches sur ces châteaux bretons, des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par un inventaire, que, par commodité, j'ai fragmenté en diocèses.

<sup>3</sup> On trouve dans le fascicule consacré aux *Châteaux du Haut-Léon* une approche historico-artistique, mais qui s'arrête à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; DOUARD, Christel et BARRIÉ, Roger, *Châteaux du Haut-Léon, Finistère*, Baillé, Ursa, coll. « Images du patrimoine », 1987. Par ailleurs, je doute que le château de La Villeneuve, qui y est évoqué (p. 4-5), date du début du XVII<sup>e</sup> siècle...

et l'histoire des châteaux de Bretagne n'a été, ici ou là, qu'esquissée<sup>4</sup>. C'est la raison pour laquelle la démonstration ne devait pas, ici, abolir complètement l'examen monographique (pas plus que l'exigence « scientifique », à laquelle les nombreuses notes répondent). L'approche produite est donc graduelle, et en cela, d'ailleurs, plus fidèle à l'idée d'évolutionnisme : elle est au-delà de la simple monographie, trop souvent décontextualisée, mais en deçà d'une formulation discursive (généralisante), trop souvent abstraite. Le « premier état » de ces châteaux, de l'époque moderne, est, logiquement, dit de « plan traditionnel ». Kerjean appartient à cette articulation.

Le château de Kerjean (en Saint-Vougay) fut bâti, pour Louis Barbier, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle (fig. 1)<sup>5</sup>. D'emblée, il importe de mettre en exergue ce qui étonne ici : l'enveloppe extérieure ; la maison a été pourvue d'une imposante enceinte (avant 1595)<sup>6</sup>, précédée d'un large fossé et cantonnée de tours carrées, percées de canonnières... Ce dispositif défensif, très exceptionnel en France, est « à la manière du *castello in fortezza* italien », suivant Monique Chatenet<sup>7</sup>. Son établissement fut motivé par de grandes inquiétudes : les troubles de la Ligue, bien sûr, mais on craint aussi, dans cette extrémité nord-ouest de la France, les débarquements anglais<sup>8</sup>. D'ailleurs, cette enceinte fut peut-être bâtie dans un second temps<sup>9</sup>. Un important espace y fut

<sup>4</sup> Néanmoins, André Mussat a brillamment montré la voie aux historiens de l'art breton ; voir notamment : *Arts et cultures de Bretagne : un millénaire*, Paris, Berger-Levrault, 1979, p. 298-314.

<sup>5</sup> MUSSAT, André, « Trois châteaux de la seconde Renaissance en Léon : Maillé, Kerjean, Kergournadec'h », 1982, réimp. dans MUSSAT, André, *Bretagne : architecture et identités*, textes réunis par Daniel LELOUP, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, p. 247-264 ; p. 253. Et MIORCEC de KERDANET, Daniel-Louis, *Notice sur le château de Kerjean*, Brest, 1834, p. 19.

J'apostille deux dates précises : le colombier, qui fut placé sur l'un des bords de l'avenue axiale menant au château, porte la date de « 1599 ». Il fut donc reconstruit après la maison et son enceinte fortifiée, en une place où il pouvait être facilement desservi et où, surtout, sa force symbolique était pleinement affirmée ; néanmoins, il est assez loin de la maison, ce qui répond à la volonté d'en éloigner les bruits. La terre fut, plus tard, érigée en marquisat : en 1618.

<sup>6</sup> Louis Barbier, lorsqu'il rédige son testament, en 1595, évoque la garnison qui était alors entretenue en sa maison de Kerjean : l'enceinte existait donc déjà ; LE GUENNEC, Louis, *Une famille de la noblesse bretonne : les Barbier de Lescoët*, Quimper, 1991 (éd. posthume), p. 603.

<sup>7</sup> CHATENET, Monique, « Le château de Kerjean », *Congrès archéologique de France : Finistère*, 165<sup>e</sup> session, 2007, p. 117-126 ; p. 119. Léon Palustre y voyait « une œuvre extraordinaire, tout à la fois château et forteresse, où deux âges sont juxtaposés sans être confondus » (*La Renaissance en France*, 15 vol., Paris, A. Quantin, 1879-1885, t. III : *Bretagne*, p. 104).

<sup>8</sup> ROUDAUT, Fañch et TANGUY Jean, « La hantise des débarquements », dans Yves LE GALLO (dir.), *Le Finistère : de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1991, p. 257-258. Le chevalier de Fréminville nous apprend que la forteresse conserva et entretint un matériel militaire jusqu'à la Révolution : « ce château pouvait être véritablement susceptible d'une vigoureuse résistance en cas de siège. Il était armé de plusieurs pièces de canon de fonte d'un assez gros calibre ; je les ai vues à Lesneven où elles avaient été transférées en 1793 » ; FRÉMINVILLE, Christophe Paulin de La Poix, chevalier de, *Antiquités de la Bretagne. Finistère*, Brest, 1832, Lefournier et Deperiers, p. 115-118.

<sup>9</sup> CHATENET, Monique, « Le château de Kerjean... », art. cit., note 24, p. 126.



Figure 1 – Saint-Vougay, château de Kerjean, vue axiale depuis l'esplanade (sud-est) (cl. G. Floc'h)



Figure 2 – Brélès, château de Kergroadès, vue du côté de l'entrée (sud-est) (cl. G. Floc'h)

prévu, dégagé à l'ouest de la maison, soit du côté des cuisines : j'y suppose l'aménagement d'un jardin potager, qui, ainsi protégé, aurait permis l'approvisionnement des occupants de la place en cas de siège.

La maison, à laquelle on accédait par un pont-levis<sup>10</sup>, franchissant l'enceinte, a adopté la formule traditionnelle du château français (depuis Écouen, bâti en 1539), avec son plan en quadrilatère à pavillons d'angles (à « quatre pavillons en sortie et défenses dressés aux quatre coins », selon les mots de Savot), disposé autour d'une cour, strictement quadrangulaire<sup>11</sup>. L'ensemble est dominé par le logis, élevé en fond de cour. Sa partie centrale abritait, de part et d'autre de l'escalier, inscrit dans une tour quadrangulaire qui émerge de manière décentrée, des salles, tandis que les deux pavillons abritaient des chambres et des gardes-robes. Les ailes latérales étaient en partie dévolues aux communs : on y trouve les cuisines (dans l'aile à gauche de l'entrée), mais aussi, et de manière inhabituelle pour un grand château<sup>12</sup>, les écuries (aile gauche) et des remises (aile droite)<sup>13</sup>. Les pavillons antérieurs accueillent, à droite, la chapelle, disposée de manière à ce que « le maître y puisse aller à couvert<sup>14</sup> » par l'étage de l'aile droite, et à gauche, les archives et le logis du chapelain<sup>15</sup>. Un mur d'entrée les relie, et ferme la cour. Il est flanqué, au revers, d'un portique, couvert en terrasse. Celle-ci forme un passage, entre l'un et l'autre pavillon, qui dans la vocation défensive de l'édifice constituait un chemin de ronde (son parapet est profilé en glacis et percé de bouches à feu), alors que dans un usage plus habituel, elle dispensait un promenoir, où le maître de maison pouvait faire quelques pas et admirer le paysage alentour. Mais, ce « mur bas » est aussi (et, peut-être, surtout) motivé par la volonté de découvrir la vue depuis le corps de logis, suivant un parti apparu, en cette position, au château de Bury, au début du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Louis Savot, dans son *Architecture française...* (en 1624), l'expliquait :

« Le quatrième côté est celui de l'entrée, qui doit être opposé directement à la face du principal corps de logis. On le bâtit ordinairement en terrasse, à un seul étage aux

<sup>10</sup> Le deuxième pont-levis, placé face au côté postérieur du quadrilatère, existait-il déjà ?

<sup>11</sup> SAVOT, Louis, *L'Architecture française des bastimens particuliers*, Paris, S. Cramoisy, 1624, p. 44-46.

<sup>12</sup> CHATENET, Monique, « Le château de Kerjean... », art. cit., p. 122 ; c'est très probablement en cette organisation qu'André Mussat avait vu un « compromis », entre le grand manoir breton et le château français (« Trois châteaux... », art. cit., p. 257).

<sup>13</sup> Ces écuries apparaissent, effectivement, comme étant reléguées, au-delà des bâtiments encadrant la cour d'honneur, dans une avant-cour ou dans une cour de service, dans de très grands châteaux ; comme on l'observe dans *Les plus excellents bastiments de France* de Jacques Androuet du Cerceau (2 vol., Paris, 1576-1579). Néanmoins, la multiplicité des cas de figure rend cette assertion discutable...

<sup>14</sup> SAVOT, Louis, *L'Architecture française...*, op. cit., p. 32.

<sup>15</sup> CHATENET, Monique, « Le château de Kerjean... », art. cit., p. 120.

<sup>16</sup> GUILLAUME, Jean, « Château, jardin, paysage en France du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'Art*, n° 124, 1999, p. 13-32, p. 21-22.

champs, pour rendre les vues de tout le logis plus gaies et plus libres, et tout le logis plus riant<sup>17</sup> ».

Ces dispositions générales, adoptées à Kerjean, furent reprises, un peu plus tard, à Kergroadès (en Brélès), le dispositif exceptionnel de l'énorme enceinte fortifiée en moins (fig. 2). Ce château fut bâti, suivant la tradition, de 1602 à 1613<sup>18</sup>, pour François III de Kergroadès, en faveur de qui la terre avait été érigée, en 1598, en marquisat. La maison (re) prit le plan en quadrilatère défensif, avec corps de logis en fond de cour<sup>19</sup> ; ailes latérales, abritant notamment des écuries, à gauche de l'entrée, et, vraisemblablement, des communs (aux fonctions non précisément identifiées), à droite ; puis, pavillons antérieurs, dont celui de gauche est occupé par la chapelle, identifiable à son petit clocher<sup>20</sup> ainsi qu'à sa grande baie en arc brisé, et celui de droite est réputé l'avoir été par le « logis du chapelain » ; et enfin, le mur d'entrée, « à un seul étage », adossé à un portique supportant terrasse<sup>21</sup>... Des fossés complétaient l'appareil défensif de la maison, mais, semble-t-il, sur seulement trois côtés : le côté de l'entrée en fut probablement toujours dépourvu<sup>22</sup>. L'accès au logis pouvait aussi se faire en façade postérieure, où un petit pont-levis se proposait, en enjambant le fossé, de relier directement le jardin à la grande salle.

Kergroadès, bien que de taille relativement modeste, arborait une physionomie particulièrement belliqueuse : de très nombreuses canonnières sont pratiquées dans ses murs ; le parapet de la terrasse du mur d'entrée est à mâchicoulis ; ses fenêtres

<sup>17</sup> SAVOT, Louis, *L'Architecture française...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>18</sup> FLEURY, E., « Excursion dans l'arrondissement de Brest. Environs de Saint-Renan et de Ploudalmézeau », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. 1, 1858-1860, p. 422-466, p. 459. Ces dates ont été reprises depuis... Plus tôt, il fut d'abord daté de « 1602 », par MIORCEC de Kerdanet, Daniel-Louis, « Le château de Kergroadez », *Le Lycée armoricain*, t. 1, 1823, p. 155-156, puis de « 1613 », par FRÉMINVILLE, Christophe Paulin de La Poix, chevalier de, *Guide du voyageur dans le département du Finistère*, Brest, A. Proux, 1844, p. 182. Mais d'où sortent ces deux dates ?

<sup>19</sup> Deux particularités le marquent : le logis n'est pas flanqué par deux pavillons latéraux mais cantonné, sur sa façade postérieure, de tours, circulaires ; et, ce fond de cour a, en quelque sorte, comme excroissances naturelles une partie des ailes du quadrilatère, dont les retours sont interrompus par des murs-pignons : c'est là une curieuse fragmentation, sur laquelle il est difficile de s'interroger, compte-tenu de l'état de ruines dans lequel la Révolution laissa ce château (voir notamment dessin, Arch. dép. Finistère, 10 Fi 62 ; cartes postales ; papiers, *ibid.*, 1 Q 2605), avant d'être restauré au début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>20</sup> À Kerjean, deux campaniles, « posés » sur le toit des deux pavillons antérieurs (sur celui de la chapelle, mais aussi sur celui qui lui fait face), semblent répondre à une volonté de composition symétrique, ce qui est très étonnant au regard du traitement qu'a reçu la maison dans son ensemble... Néanmoins, la chapelle y est identifiable de loin grâce à ses baies en arcs brisés.

<sup>21</sup> Ce même dispositif fut ajouté (à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, au début du XVII<sup>e</sup> siècle ?) au manoir de Kerliviry (en Cléder) ; aujourd'hui disparu, il nous est connu par un dessin de Mayer (réalisé vers 1845), qui contribua aux *Voyages pittoresques et romantiques...* de Taylor.

<sup>22</sup> Ces fossés, embrassant la maison sur trois côtés, sont bien visibles sur le cadastre ancien : Arch. dép. Finistère, Brélès (1844), section A2.

extérieures sont en nombre très réduit, excepté, en façade postérieure, sur jardin (qui est le côté le mieux protégé par le fossé)... La proximité de la mer, mais probablement aussi le souvenir des troubles de la Ligue conditionnèrent cette obsession défensive. Néanmoins, cette maison forte n'aurait guère pu résister qu'à un « coup de main », alors que Kerjean (cas exceptionnel !) avait été apprêté pour résister à un siège. En cela, et quoiqu'avec un visage singulièrement peu avenant, Kergroadès ne fait pas figure d'exception : il épouse assez bien la description que donne Louis Savot du « château » (en 1624) ; dans le détail comme dans sa version lapidaire :

« Aujourd'hui les maisons nobles aux champs sont la plupart bâtiments forts, principalement à coups de main, et revêtus de fossés [...] »<sup>23</sup>.

Parmi les descendants de Kerjean, il faut compter aussi Keroual (en Guilers). Cette maison (fig. 3 et 4), que l'usage qualifie « manoir », appartenait aux Penancoët de Keroual, noblesse d'ancienne extraction dont la terre avait le rang de comté. Elle fut partiellement<sup>24</sup> reconstruite<sup>25</sup> avant « 1643 », millésime qui apparaissait sur une des peintures sur lambris qui ornaient l'un des salons du premier étage<sup>26</sup>, jusqu'à l'incendie qui ravagea la maison en 1944. Mais, cela, pas plus que les reprises ou que les modifications postérieures (à cette reconstruction partielle)<sup>27</sup>, ne nous empêche de lire l'édifice dans le cadre de l'évolution générale qui nous intéresse : la maison consiste en un corps de logis, placé en fond de cour<sup>28</sup>, précédé par deux pavillons, dont, à droite, celui abritant la chapelle, identifiable à son petit clocher<sup>29</sup> ; la destination de celui de gauche n'est pas mentionnée dans les papiers

<sup>23</sup> SAVOT, Louis, *L'Architecture française...*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>24</sup> Des plans, réalisés après 1944, indiquent la reprise d'éléments plus anciens, dont un escalier en vis, qui apparaît dans l'axe du vestibule (comme c'est souvent le cas dans la reprise d'un vieux manoir).

<sup>25</sup> Probablement pour Guillaume de Keroual, le père de Louise, née au manoir en 1649, qui fut fille d'honneur d'Henriette d'Angleterre puis favorite du roi d'Angleterre, Charles II. Après cette vie fastueuse, elle se retira, à partir de 1685, en son manoir, qu'elle vendit en 1715 au financier Crozat...

<sup>26</sup> « DUBOIS FECIT 1643 » : TOSKER, Guillaume, *Le Finistère pittoresque (sites et monuments)*, 2 vol., Brest, Impr. De A. Kaigre, 1906-1908 ; t. I, *Pays de Léon et Tréguier*, p. 112.

<sup>27</sup> Dont le doublement en profondeur du corps de logis ? La tourelle d'escalier (côté jardin), à laquelle on accède par le vestibule (par lequel, depuis la cour, on entre dans la maison), devait alors être hors-cœuvre...

<sup>28</sup> Dans laquelle on trouve, comme à Kerjean et comme à Kergroadès, un puits...

<sup>29</sup> Deux escaliers extérieurs, en pierre de taille (mentionnés Arch. dép. Finistère, 1 Q 129), en permettaient l'accès : un depuis la cour d'honneur ; l'autre depuis l'extérieur de la cour (de l'enclos seigneurial, en quelque sorte), à l'usage des paroissiens ; un « État de la paroisse » de Guilers, de 1786, indique que la « Chapellenie de Kerouale ou de la Trinité, [est] desservie dans la chapelle du château », avec « messe tous les dimanches et fêtes gardées » ; ABGRALL, Jean-Marie et PEYRON, Paul, « Guilers (Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper) », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 11<sup>e</sup> année, 1911, p. 274. Il est clair que la position de la chapelle, dans les châteaux (en général), était de nature à répondre à l'objectif d'y accueillir les paroissiens : il ne devait pas en être autrement à Kerjean et à Kergroadès, mais où, pour y accéder, les villageois devaient passer par la cour...

produits par l'administration révolutionnaire<sup>30</sup>, mais l'on peut penser qu'il était attribué soit au concierge soit au chapelain : il consistait en un « appartement », au rez-de-chaussée, et en une « chambre », au premier étage. Du côté de l'entrée, la cour



Figure 3 - Guilers, manoir de Keroual, vue du côté de l'entrée (sud ; sud-est) (cl. G. Floc'h)

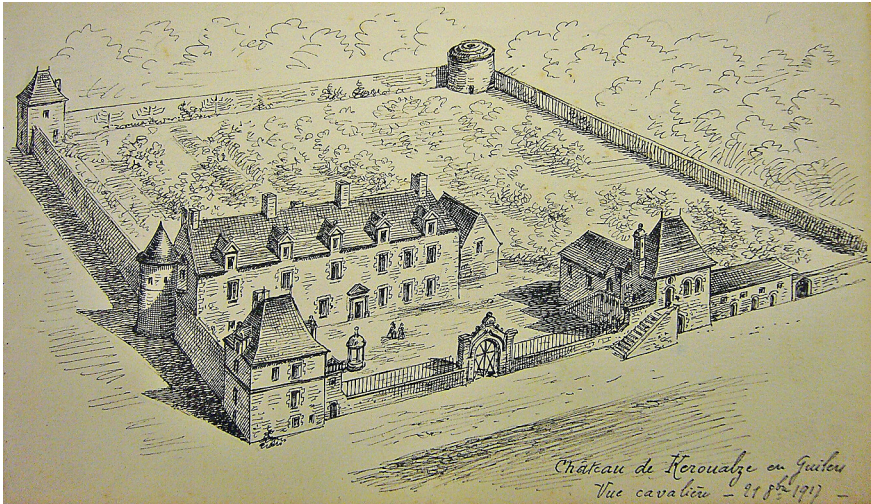


Figure 4 – Guilers, manoir de Keroual, *Vue cavalière* dessinée par Louis Le Guennec, en 1917 (Arch. mun. Quimper, 20 Fi 10, n° 64) (cl. G. Floc'h)

<sup>30</sup>Arch. dép. Finistère, 1 Q 129 ; dont un « procès-verbal de consistance et d'estimation des bien... », établi le 8 germinal an III.

est fermée par une grille : une grille, et non plus un mur ! Mais celui-ci dut être abaissé par la suite (peut-être dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle)<sup>31</sup>, faisant alors place à un système de fermeture laissant la vue découverte.

La maison (le corps de logis et ses deux pavillons antérieurs) est inscrite dans l'un des angles d'un grand mur de clôture<sup>32</sup> : une telle disposition, qui est alors archaïque (l'organisation manque de rigueur et de symétrie), trahit la reprise, sinon d'éléments anciens, de leurs positions. Ce mur de clôture enfermait un assez vaste espace, dans lequel on trouve le colombier ; un jardin potager et un verger y étaient entretenus ; et une cour de communs<sup>33</sup>, dite « basse-cour<sup>34</sup> », flanquait, sur son côté est, la cour d'honneur... À ce souci de protéger un certain nombre d'activités et ses produits, il fallut ajouter quelques précautions défensives : parmi ces vestiges, on peut notamment compter deux archères-canonnières, qui, percées dans le pavillon antérieur gauche, devaient assurer la défense de l'entrée. Néanmoins, cette préoccupation est nettement moins marquée à Keroual qu'elle ne l'était à Kergroadès, d'autant plus que la maison ne fut vraisemblablement jamais pourvue de fossés. La mauvaise organisation des abords de la maison, fautive à un héritage que l'on n'a pas ambitionné de liquider, n'y est évidemment pas pour rien : il aurait fallu, pour qu'un fossé soit véritablement utile, qu'il cerne tout l'enclos... Keroual était, donc, ce que l'on appelait alors une « maison plate<sup>35</sup> ».

En dépit de son parti moins ambitieux (mais aussi, peut-être, grâce à lui), l'évolution du plan des châteaux y est sensible : les ailes, que l'on avait à Kerjean et à Kergroadès, ont été éliminées. On pressent ainsi, malgré la reprise de la position d'un ancien manoir, inscrit dans l'un des angles d'un grand mur de clôture, la volonté, toujours croissante, d'ouverture sur les « dehors »...

Cela dut être évident lorsque l'on reconstruisit, vers 1698, le manoir de Lesquiffiou (en Pleyber-Christ). Celui-ci ne nous ait pas parvenu en l'état, mais il semblerait que le maître-logis de ce manoir ait alors prit la forme d'un corps de

<sup>31</sup> Cela est suggéré par le dessin de Louis Le Guennec, réalisé en 1917 (Arch. mun. Quimper, 20 Fi 10, n° 64) : l'amorce d'un mur d'entrée, à peu près au même niveau que le reste du mur de clôture, y est indiquée.

<sup>32</sup> D'ailleurs trop régularisé par le beau dessin de Louis Le Guennec : comme on peut le constater facilement aujourd'hui, grâce aux photographies aériennes, l'enceinte a une forme vaguement pentagonale.

<sup>33</sup> Arch. dép. Finistère, Guilers, cadastre ancien (1834), section B1.

<sup>34</sup> Il y a là un paradoxe : cette maison est qualifiée « manoir », alors que, contrairement à Kerjean (voir note 12), la distinction entre les espaces de parade (cour d'honneur) et les espaces de service (cour de communs) avait été esquissée (j'emploie ce verbe par prudence, car un certain nombre de remises en appentis compliquaient, du moins après la Révolution, cette dichotomie...).

<sup>35</sup> Cette expression, désignant des maisons (de quelque importance) sans fossés, est fréquemment employée par Claude Chastillon, dans les légendes des gravures qu'il a réalisées (vers 1590-1610) et qui furent publiées sous le titre de *Topographie française*... (éd. posthume), Paris, 1641.





Figure 5 – Pleyber-Christ, château de Lesquiffiou, vue de la façade postérieure, sur jardins (sud-ouest) (cl. G. Floc'h)

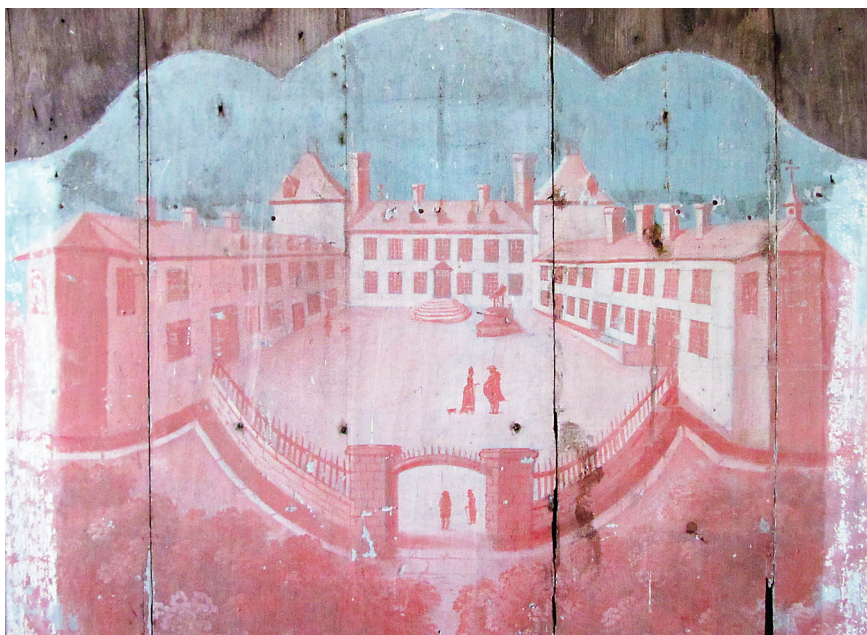


Figure 6 – Pleyber-Christ, château de Lesquiffiou, vue du côté de l'entrée (nord-est), d'après une peinture sur panneaux de bois du XVIII<sup>e</sup> siècle (coll. particulière) (cl. G. Floc'h)

logis isolé, scandé par deux pavillons latéraux, dont subsiste la façade postérieure, sur jardins (fig. 5)<sup>36</sup>. Puis, dans les années 1730<sup>37</sup>, lorsque l'on a voulu agrandir la maison, on augmenta ce corps de logis de deux ailes, embrassant la cour d'honneur (fig. 6)<sup>38</sup>. Dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, celles-ci furent supprimées, le corps de logis doublé en profondeur et une nouvelle façade créée (côté cour).

L'une des deux peintures sur panneaux de bois, qui vantaient celle qui était alors la nouvelle construction, avec son plan en « U », nous indique, entre bien d'autres choses, que la chapelle, identifiable à son petit clocher, occupait l'extrémité de l'aile droite. Les notes d'un voyageur, quant à elles, nous apprennent que les cuisines, les écuries, ainsi que les logements des domestiques étaient, eux aussi, logés dans ces ailes<sup>39</sup>. Cette cour, dans laquelle on trouvait (encore) un puits<sup>40</sup>, était fermée par un muret surmonté d'une grille, qui suivait un tracé semi-circulaire... Ce type de plan, en « U », autrement dit à cour ouverte, fut assez rarement adopté après le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. On le trouve, en Bretagne, entre autres, au château de La Seilleraye<sup>42</sup>, dans les environs de Nantes, qui porte la date de « 1671 », et au château

<sup>36</sup> Et plus ou moins la distribution intérieure (qui était simple en profondeur, avec vestibule au centre, puis escalier à main droite – en entrant depuis la cour...)... Son pavillon nord reposerait sur des fondations plus anciennes : reprit-il la position de l'angle d'un manoir formant « L » ? Le corps de logis aurait alors pu conserver, en retour, les vestiges de l'aile filant vers le nord-est (que remplaça ensuite l'aile droite)...

<sup>37</sup> LE GUENNEC, Louis, « Les archives de Lesquiffiou et l'archiviste breton Jean-François Le Clech », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXIV, 1917, p. 51-64 ; p. 53-54 : Le Guennec tira cette information des archives du château, concernant les Barbier de Lescoët, qu'il tria (à partir de 1911). Il nous donne aussi le nom de l'architecte : un certain Jean Perrot, architecte à Brest... Voir aussi : *Id.*, *Une famille de la noblesse bretonne : les Barbier de Lescoët*, Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1991 (éd. posthume), p. 524-525.

<sup>38</sup> Cet état de la maison, avec son plan en « U », nous est connu par différentes sources ; notamment : deux peintures sur panneaux de bois, du XVIII<sup>e</sup> siècle (coll. particulière), le cadastre de 1837 (Arch. dép. Finistère), et des photographies anciennes réalisées avant 1897 (coll. particulière).

<sup>39</sup> BROUSMICHE, Jean-François, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, 2 vol., Quimper, Morvan, 1977 ; t. 1, p. 145 : « Le château de Lesquiffiou est moderne ; il se développe sur une cour d'honneur fermée par une grille. Un corps de logis principal auquel on aborde par un vaste perron, et qui est accompagné de deux pavillons, forme la principale façade ; des ailes en retour renferment les cuisines, les écuries, les logements de domestiques. De superbes appartements décorés avec goût, d'immenses jardins couverts de bois épais, embellissent encore cette propriété ; à laquelle il ne manque qu'une large et longue allée devant la façade principale, pour qu'elle soit, peut-être, la plus belle du Finistère ».

<sup>40</sup> « Encore » : comme à Kerjean, comme à Kergroadès, comme à Keroual...

<sup>41</sup> Néanmoins, je ne crois pas qu'il faille y voir une solution archaïque (le plan est traditionnel mais pas archaïque !) : elle répond parfois à une volonté de prestige ; à un programme architectural plus ambitieux, ou par certains aspects différents : par exemple, si le commanditaire souhaite établir une galerie en rez-de-jardin... À titre d'exemple, voir ce que dit Bertrand Jestaz au sujet du plan, en « U », du château de Boufflers, projeté vers 1698 par Hardouin-Mansart ; JESTAZ, Bertrand, *Jules Hardouin-Mansart*, 2 vol., Paris, Picard, coll. Librairie de l'architecture et de la ville, 2008, p. 333-335.

<sup>42</sup> En Carquefou (Loire-Atlantique).

de Coët-an-Fao<sup>43</sup>, dans les environs de Pontivy, dont il ne reste, malheureusement, que de maigres vestiges<sup>44</sup>... Ces deux prestigieuses constructions permettent de mettre en évidence une particularité, ou constance : les ailes à Lesquiffiou étaient, pour une bonne part, destinées aux communs ; en cela, ce château s'inscrit dans la tradition de Kerjean : leurs cours étaient à la fois cour d'honneur et cour de communs... À La Seilleraye ou à Coët-an-Fao, les écuries, ou encore les remises, étaient reléguées dans des bâtiments annexes (dits bâtiments de communs, organisés autour d'une cour), rejetés latéralement, voire « effacés » par la végétation ou par les bâtiments principaux. Faut-il y voir une résurgence du « compromis » entre le grand manoir breton et le château français, qu'André Mussat avait vu en Kerjean ?

Élargissons quelque peu le regard : la cour de Lesquiffiou était précédée d'une esplanade (qui subsiste), à laquelle on accédait par une courte allée latérale, filant vers le nord et rejoignant « le chemin de Plounéour-Ménez à Morlaix » (tel qu'il est indiqué sur le cadastre ancien<sup>45</sup>). Ce chemin bordait autrefois<sup>46</sup> les murs des jardins, dont ceux, particulièrement hauts (qui s'élèvent jusqu'à 7 mètres, m'a-t-on dit), du jardin potager<sup>47</sup>, et passait non loin du colombier, qui devait ainsi être bien visible du passant... Cette « pièce » n'est aujourd'hui visible que depuis l'esplanade, ce qui historiquement aurait été illogique. Il était alors important d'imposer visuellement le symbole noble qu'était le colombier : on aménagea donc fréquemment les abords d'un château en conséquence (du moins, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), le colombier ancien étant volontiers conservé<sup>48</sup>...

<sup>43</sup> En Séglien (Morbihan).

<sup>44</sup> Il sera bientôt évoqué par Erwann Le Franc, dans la publication des actes d'un colloque (*Des artisans gaulois aux citoyens morbihannais : 2500 ans d'histoire*), qui s'est tenu à Guéméné-sur-Scorff les 29 et 30 avril 2011 (à paraître en 2013).

<sup>45</sup> Arch. dép. Finistère, Pleyber-Christ, cadastre ancien (1837), section A1.

<sup>46</sup> Les aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle, liés à la construction de la ferme-modèle, reportèrent quelque peu cette route vers l'ouest.

<sup>47</sup> Le jardin potager est l'espace qui, dans le paysage du château, garda volontiers des murs très visibles (encore dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle) ; il était nécessaire de bien protéger ses plants, du vent, des hommes et des animaux, jusqu'aux plus petits qui pourraient être tentés d'y venir prendre leur « goulée » (LA FONTAINE, *Le jardinier et son seigneur*). Il est vrai que, par ailleurs, des murs de clôture demeurent, mais ils ne sont généralement plus visibles depuis la maison ou depuis les jardins : aux extrémités des allées, ils ont été substitués par des grilles ou par des fossés...

<sup>48</sup> Lorsque l'on va au château de Kergroadès, et, pour cela, on emprunte les routes qui ont remplacé les avenues (du XVII<sup>e</sup> siècle ?), on ne passe pas devant le colombier, dont les ruines sont à l'ouest de la maison... Cela en ferait une exception, ce qui m'avait effectivement frappé lors de ma visite sur place. Sauf que, il y aurait eu un deuxième colombier à Kergroadès (Arch. dép. Finistère, 10 J 2) ; mais où ? Non loin du croisement des deux avenues, d'où il aurait pu être bien visible (que l'on vienne par l'une ou l'autre de ces voies) ? L'aménagement des abords n'ayant pu affirmer visuellement suffisamment l'ancien colombier, on en aurait construit un nouveau...

Lesquiffiou s'inscrit encore, je crois, dans une certaine tradition, celle de Kerjean et de tout ce que ce château portait, de par son plan et de par son organisation : le puits, qui trônait dans la cour, en est un symptôme criant. Néanmoins, dans le cadre du mince corpus léonard, ce château présente deux évolutions majeures : l'appareil militaire a été définitivement abandonné et le plan, avec ses « quatre pavillons aux quatre coins », héritage du « quadrilatère défensif », a été ouvert ; la cour n'est plus délimitée, du côté de l'entrée, que « par un élément de clôture qui ne fait pas obstacle à la vue<sup>49</sup> ».

L'autre important élément de clôture, ne faisant pas obstacle à la vue, est le fossé... Louis Savot (en 1624), avec les « bâtiments forts [...] revêtus de fossés », les évoquait dans leur vocation défensive ; Augustin-Charles D'Aviler (en 1691), dans son *Explication des termes d'architecture*, enregistrait une motivation bien différente, à l'article « Château » :

« C'est une maison royale ou seigneuriale bâtie en manière de forteresse avec fossés et pont-levis. On appelle aussi *Château* une maison de plaisance sans défense effective, où les fossés ne servent que d'ornement [...]»<sup>50</sup>.

Ces fossés, vidés de leur vocation militaire, demeurent l'un des symboles les plus prégnants du château<sup>51</sup>. On les conserva donc souvent (sec ou en eau), ou plutôt on les reformula : au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils prennent fréquemment la forme de deux *languettes*, disposées de part et d'autre du passage, (désormais) évidemment centré, dispensant l'entrée dans la cour d'honneur, et rejoignant des ailes ou des pavillons. Le passage, qui traverse ces fossés, est, pour sa part, généralement clos d'une grille de fer forgé<sup>52</sup>. Un tel parti aurait trouvé une place de choix à Lesquiffiou... Mais cette formule n'a pas eu la cote dans le Léon et, assez curieusement, il faut se reporter aux « embellissements » d'un ancien manoir, pour l'y trouver employée (fig. 7) : à Maillé (en Plounevez-Lochrist), peut-être au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la cour d'honneur fut régularisée en un quadrangulaire et délimitée, sur sa partie antérieure, par deux petits pavillons, « servant d'écuries<sup>53</sup> », postés aux angles, puis par deux fossés,

<sup>49</sup> PÉROUSE de MONCLOS, Jean-Marie, *Architecture : méthode et vocabulaire*, 6<sup>e</sup> éd., Paris, Impr. Nationale, coll. Principes d'analyse scientifique, 2007 (première édition 1972), art. « Cour ».

<sup>50</sup> D'AVILER, Augustin-Charles, *Cours d'architecture...*, suivi d'une *Explication des termes d'architecture*, 2 vol., Paris, N. Langlois, 1691 ; 2<sup>e</sup> éd., augmentée par Alexandre Le Blond, 1710, t. II, p. 465.

<sup>51</sup> Et cela à travers les siècles, mais aussi au-delà de nos frontières : « Regarde-moi ce palais : tout ce qui manque, c'est des douves ! », ALLEN, Woody, *Scoop*, 28'.

<sup>52</sup> En principe, on juxtapose fossés et grilles ; on ne les superpose pas. Cette formule apparaît probablement à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : au Grand Trianon (Versailles), par exemple. Mais sous d'autres formes, les fossés à vocation ornementale existaient depuis bien longtemps...

<sup>53</sup> Voir le plan de la maison de Maillé, et de ses abords, conservé aux Arch. dép. Finistère, 8 Fi 6. Il fut peut-être établi pour dresser le projet de ces embellissements. Il n'est malheureusement ni daté ni signé ; publié dans : LE BRIS du REST, Erwan *et al.*, *La vie de château en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, catalogue de l'exposition présentée au château de Kerjean, Saint-Malo-Saint-Vougay, Brittany ferries/ Association pour l'animation du château de Kerjean, 1991.

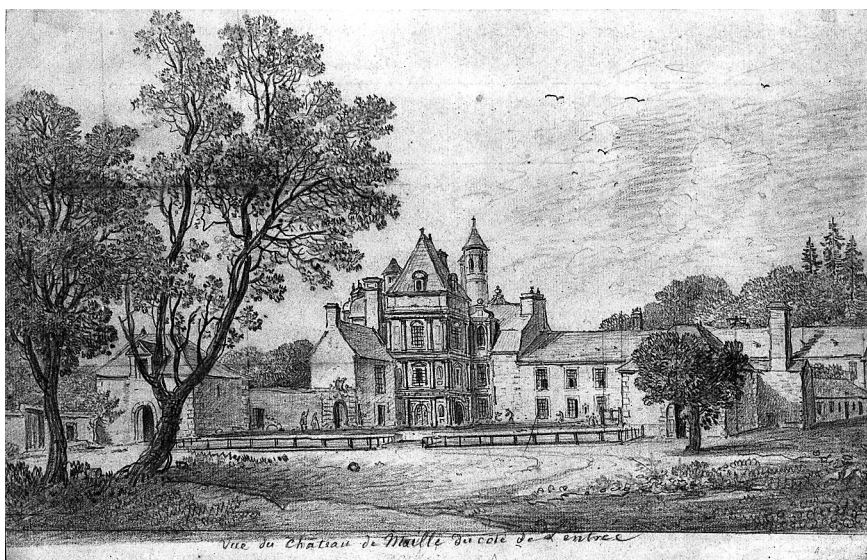


Figure 7 – Plounevez-Lochrist, château de Maillé, *Vue... du côté de l'entrée* (sud-est), dessinée par Cassas vers 1776 (musée de Morlaix, n° 980.3.1) (cl. du musée)



Figure 8 – Saint-Martin-des-Champs, château de Bagatelle, vue du côté de l'entrée (est), depuis l'avenue (cl. G. Floc'h)

interrompus, de manière centrale, par le passage d'entrée. Celui-ci est pavé ; la cour, elle, semble ne pas l'avoir été. Songeons alors à l'indication sonore produite par l'entrée d'un carrosse dans la cour, par le passage de ses roues ferrées sur les pavés : le seigneur de Maillé était ainsi averti de l'arrivée, chez lui, d'un hôte de marque.

On perçoit bien l'importance que prend l'ordonnement dans ce type d'« embellissements », bien plus que ce qui paraît à première vue (particulièrement à Maillé, où l'élément architectural majeur n'est pas dans l'axe : Cassas traduit bien ce paradoxe) : alors que les murs *tombent*, la rigueur de l'organisation s'accroît. Mais, au-delà de cette cour, et du caractère symbolique qu'il y prend, le fossé s'étend, de manière heureuse, aux jardins : « un petit jardin entouré de fossés » contribua aussi à embellir le côté de l'entrée. Ces « ornements » étaient ainsi appréciables depuis le logis, même si le jardin n'est pas directement sous ses fenêtres, mais aussi depuis la cour ou depuis l'allée. Le rapport entre les bâtiments seigneuriaux, les jardins et le paysage alentour tend à devenir plus familier<sup>54</sup>...

Le château de Bagatelle<sup>55</sup> (en Saint-Martin-des-Champs) fut probablement construit à partir de 1754<sup>56</sup>. Élevée au bout d'une courte allée (fig. 8), donnant sur la route conduisant de Morlaix à Brest, cette maison a adopté le plan à corps de logis (distingué mais non isolé) et pavillons antérieurs<sup>57</sup>. Outre la curiosité que constitue la tour formée au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>, là où on s'attendrait à un avant-corps (répondant à celui de droite), il faut noter la présence, étonnante, de l'avant-corps central à trois pans côté cour. Ce type d'excroissance, généralement motivée par un salon, voire par une salle à manger, émerge habituellement du côté du jardin. C'est ainsi qu'on le trouve, dans les années 1710-1720, dans les environs de Saint-Malo : La Chipaudière, Le Bosc et La Ballue s'inscrivent dans la tradition (des châteaux franciliens) de Champs

<sup>54</sup> Mais pendant ce temps, un jardin y conserve ses hauts murs (sur le plan : « jardin entouré de grands murs ») ; c'est probablement le potager...

<sup>55</sup> L'emploi de ce toponyme est déjà effectif sur la carte de Cassini : en l'occurrence, les relevés datent de 1781-1782 (information, sur la feuille, extraite de : [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1\\_navigation.php](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php))... On peut donc légitimement penser que ce nom apparut avec la nouvelle construction. Celui-ci rappelle la maison du bois de Boulogne, initialement construite et ainsi nommée vers 1720 ; DUCHESNE, Henri-Gaston, *Histoire du bois de Boulogne. Le château de Bagatelle (1715-1908)*, Paris, Schemit, 1909, p. 9-10...

<sup>56</sup> L'origine de cette terre paraît particulièrement compliquée... Elle semble avoir été détachée, en 1754 (acte d'afféagement, archives privées), de la terre noble de Kerrohan (nom à l'orthographe très variable), qui était alors à la famille de Morant, en faveur de Pierre (de) Jolivet : les maisons nobles de Bagatelle et de Kerrohan sont voisines sur la carte de Cassini, et donc distinctes (je réponds là à la tradition, qui les a confondues).

<sup>57</sup> En me relisant, j'ai remarqué avoir oublié de mentionner le fait que la cour est fermée d'une grille... C'est assez significatif, je crois, de l'effacement visuel de ce système de clôture.

<sup>58</sup> Sur le cadastre ancien déjà, l'avant-corps droit (côté cour) n'avait pas d'écho ; dans la mesure où l'on construisait traditionnellement par tranche verticale, on peut se demander si le dessein fut un jour achevé (?) ; Arch. dép. Finistère, Saint-Martin-des-Champs, cadastre ancien (1833), section C1.

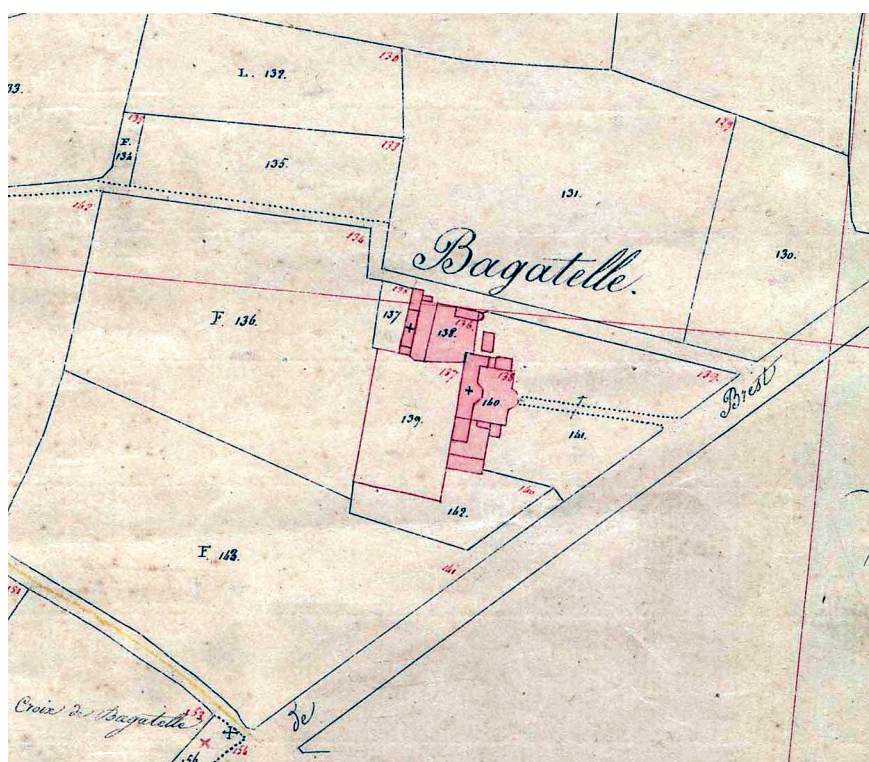


Figure 9 – Saint-Martin-des-Champs, château de Bagatelle (Arch. dép. Finistère, Saint-Martin-des-Champs, cadastre ancien [1833], section C1) (numérisation empruntée au service de l'Inventaire)

et, moins directement, de Vaux<sup>59</sup>... À la différence de tous ceux-ci, donc, le salon à manger de Bagatelle était tourné vers la cour, et vers la route : c'est la vue de ce côté qui est privilégiée ; et la vue sur ce côté : l'avant-corps central donne de l'attrait à la maison. Néanmoins, le corps de logis est simple en profondeur (et c'est aussi une différence) : ainsi, depuis le salon, on voit aussi le jardin. Côté cour, les pavillons antérieurs étaient occupés par, à droite de la grille, la « Maison du gardien » et, à gauche, une remise, abritant notamment le cabriolet<sup>60</sup>. La chapelle, quant à elle, fut reléguée au nord de la cour d'honneur (fig. 9). Que sa fondation ait été initialement

<sup>59</sup> En matière de maisons des champs, on pourrait s'interroger : « les malouinières, relais de la culture française ? », comme André Mussat s'était interrogé sur : « Rennes et Brest, relais de la culture française ? » (1983), réimp. dans *Bretagne : architecture et identités...*, op. cit., p. 53-61.

<sup>60</sup> Arch. dép. Finistère, 1 Q 2867, notamment un « Inventaire... » du 13 novembre 1792.



Figure 10 – Cléder, « grand pavillon » de Kergournadeac'h, vue de la façade antérieure (sud) du corps de logis (cl. G. Floc'h)

prévue ou non (ce que suggère sa position), elle fut fondée dès 1772<sup>61</sup>. En revanche, cette maison ne fut jamais pourvue d'un colombier<sup>62</sup>. Au sud, de cette cour d'honneur, subsiste une cour de service, dont les bâtiments devaient accueillir les écuries. De l'autre côté du corps de logis, au nord des parterres, on trouvait des bâtiments à vocation agraire, dont « l'orangerie » (dans laquelle un inventaire, établi en 1792, indiquait l'existence de vingt-six pieds d'orangers, en pots et en caisses et de vingt-quatre pots de faïence pour fleurs<sup>63</sup>)...

<sup>61</sup> À l'intérieur de celle-ci, une plaque indique : « Anno 1772 fundata. 26 Junio 1830 Deo restituta ». Le propriétaire des lieux : Pierre Jolivet devint « maître des comptes en 1771 » (POTIER de COURCY, Pol, *Nobiliaire de Bretagne*, éd. 1890) : la charge était-elle anoblissante ? Par ailleurs, celui-ci fut seigneur de Treuscoat, terre dont l'ancien manoir était situé non loin de là (en Pleyber-Christ)...

<sup>62</sup> Même si le propriétaire devint noble et que la terre l'était, celle-ci ne devait pas atteindre les 300 journaux de terre requis par la *Coutume* de 1580 pour bâtir un colombier ; par ailleurs, celui de Treuscoat ne devait pas manquer d'alimenter la table de M. de Jolivet... HENRY, Yves, « Le colombier, un signe extérieur de noblesse. Essai sur les colombiers en Bretagne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 88/1, 1981, p. 67-86.

<sup>63</sup> Arch. dép. Finistère, 1 Q 2867.



Pas à pas, on quitte le plan dit « traditionnel » du château, dont on peut, ici encore, lire quelques traces, comme en une *mutation biologique* : les avant-corps latéraux (du dessein initial) et les pavillons antérieurs rappellent les ailes latérales, d'autant plus que des murs, percés de portes, les relie, délimitant clairement la cour d'honneur des espaces secondaires<sup>64</sup>. Le corps de logis n'est, par conséquent, pas déjà isolé : cela n'empêche que, depuis l'avenue, on ne distingue que lui et ses pavillons antérieurs, grâce à l'agencement de ces éléments et au rôle de cadre que joue la végétation...

À Kergournadeac'h (en Cléder), la maison<sup>65</sup>, celle qui consiste en un « grand pavillon » (fig. 10)<sup>66</sup>, nous apparaît sous la forme d'un corps de logis clairement isolé, simplement précédé d'une petite cour en terrasse<sup>67</sup>. Ce bâtiment a très probablement été construit dans les années 1750, pour les Bidé de La Grandville, dont l'imposant château, du début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>, était en ruines<sup>69</sup>... Les choses nous apparaissent de manière un peu plus compliquée sur le cadastre (fig. 11)<sup>70</sup>. L'allée, bordée par le colombier, qui menait à l'ancienne demeure (dont la couleur, le jaune, indique l'état de ruines) est conservée. L'entrée de celle-ci se faisait par sa façade nord, en face de laquelle deux longs bâtiments de communs, disposés avec symétrie, formaient le fond de sa cour d'honneur ; la ruine de cette impressionnante maison cantonnée de tours et la construction du pavillon reléguèrent cette cour au statut de cour de communs. Au sud, la chapelle subsistait... C'est à ces vestiges que fut ajouté, au nord de l'extrémité finale de l'allée (au nord-est des bâtiments de communs), le logis en pavillon. Il fut donc inscrit dans un « ensemble castral » existant, auquel il ne manquait que la maison. Mais, sur le cadastre ancien, ce corps de logis n'est pas seul, comme on le connaît aujourd'hui. Un certain nombre d'autres éléments

<sup>64</sup> Cela me fait penser aux murs qui apparaissent dans l'illustration de la *Nouvelle maison rustique* de Liger (généralement insérée dans les premières pages de cet ouvrage, souvent réédité).

<sup>65</sup> Construite avec des matériaux de réemploi, prélevés sur les ruines voisines, dont les belles lucarnes, au vocabulaire alors complètement suranné...

<sup>66</sup> LE GUENNEC, Louis, *Le Finistère monumental*, t. I : *Morlaix et sa région* (éd. posthume), Quimper, 1979, p. 315-316 ; et ses notes manuscrites : Arch. dép. Finistère, 34 J 7.

<sup>67</sup> Cette « cour en terrasse » (l'espace de la cour est à l'air libre, mais bien marqué par un terrassement), telle qu'elle existe aujourd'hui, a été reformée vers 1970. Son niveau était autrefois plus bas, et on accédait alors au logis par un petit perron posté devant sa porte (la maison semblait être « sur la pointe des pieds », m'a-t-on dit)...

<sup>68</sup> MUSSAT, André, « Trois châteaux... », *art. cit.*, p. 247-264, notamment p. 258-260.

<sup>69</sup> Ruiné ou jamais achevé s'interrogeait le chevalier de Fréminville, citant Le Borgne, qui écrivit en 1667 : « Ce seroit une des plus belles Maisons de la Province, si le dessein estoit parachevé »... FRÉMINVILLE, Christophe Paulin de La Poix, chevalier de, *Antiquités de la Bretagne. Finistère.... op. cit.*, p. 120-122 ; LE BORGNE, Guy, *Armorial breton...*, Rennes, 1667, p. 135.

<sup>70</sup> Arch. dép. Finistère, Cléder, cadastre ancien (1829), section G2.

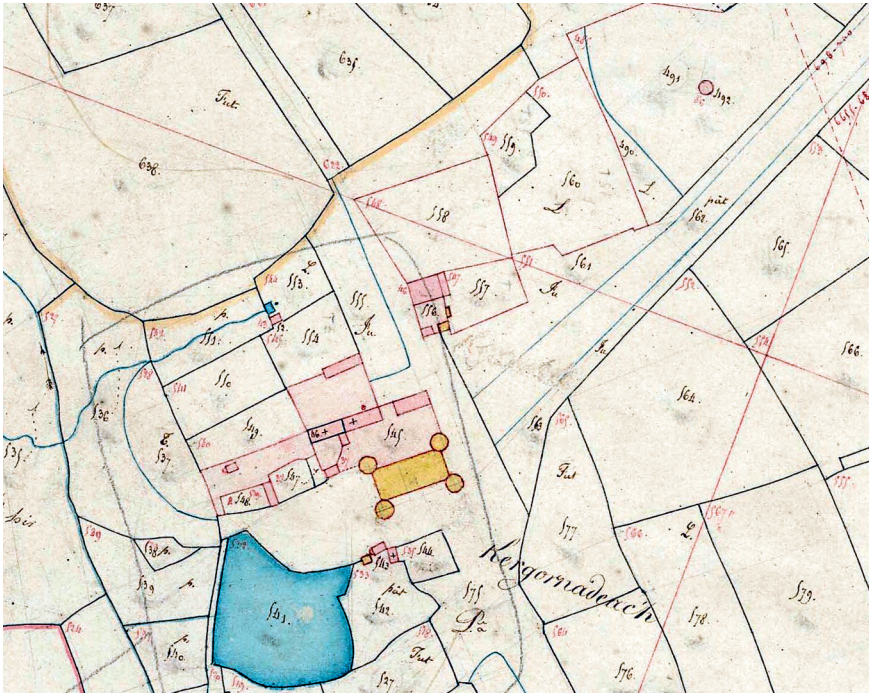


Figure 11 – Cléder, *Kergornadeac'h*. Au nord-est du grand château cantonné de tours, en ruines (en jaune), le « grand pavillon » (entre les n° de parcelles 556 et 558) (Arch. dép. Finistère, Cléder, cadastre ancien, section G2) (numérisation empruntée au service de l'Inventaire)

architecturés apparaissent dans ses environs<sup>71</sup>. Il était précédé d'une petite cour, vraisemblablement circonscrite par un muret, dont les angles antérieurs étaient occupés par deux petits pavillons. La taille de ceux-ci était relativement importante, trop sans doute proportionnellement à celle du corps de logis, ce qui atteste bien leur vocation fonctionnelle ; un effet plastique plus heureux eût recommandé des pavillons « miniatures », mais qui auraient alors eu peine à jouer quelque rôle organisationnel. L'un d'eux pouvait ainsi être affecté au concierge. Par ailleurs, et plus curieusement, deux annexes, que j'aurais du mal à entendre autrement que comme deux éléments fâcheusement ajoutés *a posteriori*, bordaient, sur leur flanc est, et la cour et le corps de logis (était-ce des remises en appentis ?). Néanmoins

<sup>71</sup> Ces éléments n'existaient déjà plus au début du XX<sup>e</sup> siècle... La remise, que l'on voit aujourd'hui au fond du jardin, est une construction plus récente (dans laquelle des armoiries anciennes ont été incrustées : celles que Louis Le Guennec avait vues dans la cour ?), datant des années 1960.



Figure 12 – Plouénan, château de Kerlaudy, vue du corps de logis, en ruines, depuis le nord (cl. G. Floc’h)

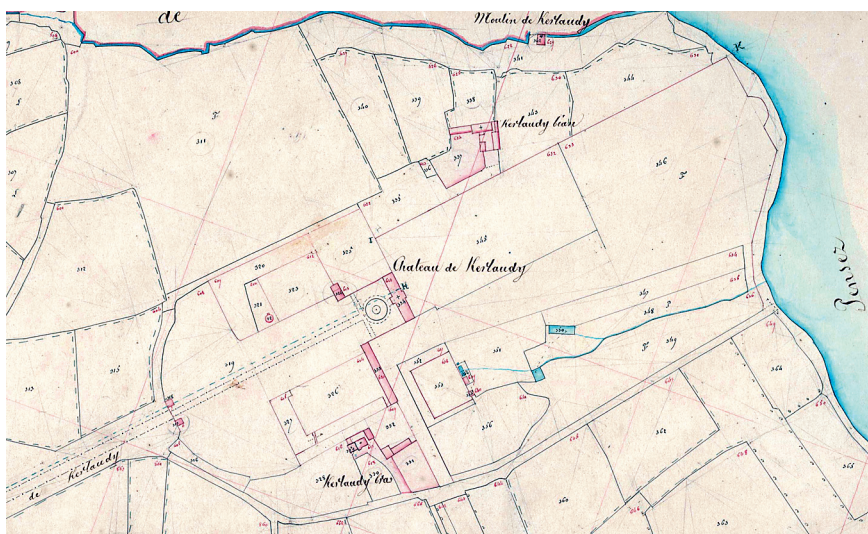


Figure 13 – Plouénan, château de Kerlaudy (Arch. dép. Finistère, Plouénan, cadastre ancien [1846], section C2) (numérisation empruntée au service de l'Inventaire)

ceux-ci durent ne pas être bien gênants, les deux parois latérales du pavillon étant aveugles : puisque, bien qu'isolé, le corps de logis fut strictement inscrit entre cour et jardin...

Quoi qu'il en soit, on perçoit bien l'évolution par rapport à Bagatelle. De manière évidente, celle-ci fut facilitée par la nature modeste de la nouvelle construction, (pour partie) liée au réemploi de la chapelle et des communs.

L'étape suivante (et ultime, en quelque sorte) apparaît au château de Kerlaudy (en Plouénan), dont les vestiges ne devraient plus trop tarder à disparaître (fig. 12). La maison, qui consiste en un corps de logis isolé, et ses abords furent rebâti et réaménagés au début des années 1770<sup>72</sup>, pour le marquis du Dresnay. Le cadastre ancien (fig. 13)<sup>73</sup> nous indique que le corps de logis était précédé, du côté de l'entrée, par une longue avenue, et prolongé par d'importants jardins<sup>74</sup>, en terrasses, descendant jusqu'à l'estuaire de la Penzé. Il n'en subsiste guère que le mur d'extrémité, à la fois mur de soutènement (il était donc très discret du côté du jardin) et mur de clôture ; une très modeste porte, pratiquée dans celui-ci, permettait l'accès à la rive du bras de mer. De l'autre côté, l'avenue, longue d'environ un kilomètre, subsiste en son tracé ; mais, dépourvue de ses arbres, elle n'est plus qu'un long chemin rectiligne. Son importance fit qu'elle fut enregistrée, de manière conventionnelle, sur la carte de Cassini (dont les relevés datent ici des années 1781-1782).

D'ailleurs, il est intéressant de constater que seuls trois châteaux du Léon ont quelque(s) allée(s) ou avenue(s) signalée(s) sur cette carte : Kerlaudy donc, mais aussi Kerjean (fig. 14) et Kergroadès (où existent toujours deux voies d'accès, mais aucune dans l'axe du château)<sup>75</sup>.

À Kerlaudy, la longue avenue, qui rejoignait la route de Morlaix à Saint-Pol-de-Léon, aboutissait d'abord à une sorte d'avant-cour, dont l'entrée se faisait entre deux petits pavillons de garde, puis à la cour d'honneur. Une photographie ancienne (fig. 15) nous donne à voir cette cour d'honneur ceinte, sur ses côtés, de murs bas

<sup>72</sup> Et probablement sur des plans de Pierre-Joachim Besnard, ingénieur des Ponts et Chaussées de Bretagne, comme nous le suggèrent les travaux d'Isabelle Letiembre : en parcourant la correspondance de Besnard (Arch. dép. Côtes-d'Armor, C 97), elle a découvert deux lettres dans lesquelles il évoquait ses « projets pour M. le marquis du Dresnay » (1771) et ses « plans... du château de Kerlaudy » (1773) ; LETIEMBRE, Isabelle, *Maîtres d'œuvre et commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle : les constructions du bassin rennais et de l'arrière-pays malouin*, dactyl., thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves ANDRIEUX, 4 vol., Rennes, 2000, p. 145-146.

<sup>73</sup> Arch. dép. Finistère, Plouénan, cadastre ancien (1846), section C2.

<sup>74</sup> Dont l'administration révolutionnaire avait pris soin de maintenir leur entretien ; alors que tous les autres « domestiques » avaient été « congédiés », trois jardiniers conservèrent leur poste « pour travailler, soigner, et tailler les arbres et les buissons et *espailliers* des jardins » ; Arch. dép. Finistère, 1 Q 2728, 30 octobre 1792.

<sup>75</sup> Je renvoie sur cette question à un article : AMIOT, Christophe, « Les avenues du Finistère », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 174, avril 1997, p. 13-15.



Figure 14 – Saint-Vougay, château de Kerjean, sur la carte de Cassini, dite *Carte de l'Académie* (Biblio mun. Quimper) (cl. G. Floc'h)



Figure 15 – Plouénan, château de Kerlaudy, vue du corps de logis depuis l'avant-cour, sur une photographie ancienne imprimée sur papier ; extraite d'un quotidien ? (coll. particulière) (cl. Joseph Montfort)

et, sur sa partie antérieure, de petits poteaux, hautement symboliques. Ils circonscrivent son espace mais ne le ferment pas : la cour d'honneur n'est plus, au sens strict, une cour (c'est-à-dire un « espace [...] environné de murs ou de bâtiments<sup>76</sup> ») mais un espace dont le rôle organisationnel est dépassé par une dimension symbolique. Cela est précisément rendu éclatant par la conservation de l'espace, en dépit de la disparition des murs (de murs dignes de ce nom). Cette évolution formelle, comme on l'a déjà vue, fut motivée par la volonté de donner un caractère isolé au corps de logis. D'après la même photographie, on pourrait même penser que cette maison, plus qu'être écartée de ses « appartenances » (les bâtiments de communs), était seule (n'en avait pas été pourvue), sans même deux pavillons antérieurs... Or, caché par les rangées d'arbres, on trouvait, au nord de l'avant-cour, un colombier<sup>77</sup> et une chapelle<sup>78</sup>, et au sud, un long bâtiment de communs, au moins en partie dévolu aux écuries, puis une ferme ou une métairie (Kerlaudy bras<sup>79</sup>)...

Ainsi, Kerlaudy nous fournit une sorte de terme à l'évolution générale qu'a connu le château léonard : la maison s'affirme comme un corps de logis soigneusement isolé, aux abords bien dégagés et où, très logiquement, la stricte articulation « entre cour et jardin » finit par exploser quelque peu : les parois latérales sont désormais ouvertes sur l'extérieur, traduisant architecturalement le sentiment intime entretenu avec la nature ; en conséquence, quelques jardins avaient aussi été aménagés sur les côtés de la maison<sup>80</sup>. Ces évolutions, qui s'ajoutent à l'abandon de l'appareil militaire et au rejet spatial des communs, donne au château l'allure d'une maison de plaisance. D'autant plus, ici, que les deux *marques* nobles par excellence, que sont la chapelle et le colombier, de nature à affirmer la qualité de la maison dans les environs de laquelle ils siègent, ont été visuellement niés... Il y a, dans tout cela, une distribution mieux réglée, des dehors mais aussi des dedans...<sup>81</sup> ; cette organisation, au lieu du déploiement des bâtiments d'antan, puis au lieu de la stricte

<sup>76</sup> D'AVILER, Augustin-Charles, *Cours d'architecture...*, op. cit., t. II, p. 528.

<sup>77</sup> Il n'en reste rien ; mais il est identifiable à sa forme, circulaire. On le cache, mais on le garde précieusement : il reste une « preuve » de noblesse et une importante source de profit.

<sup>78</sup> C'est, du moins, la destination évoquée par le dossier du service de l'Inventaire (réalisé en 1985) pour ce bâtiment : il s'agit aujourd'hui d'une maison, et rien, à ma connaissance, ne renseigne sur son usage ancien (mais la maison était peut-être plus *bavarde* en 1985). Néanmoins, un blason apparaît au-dessus de sa porte, avec le millésime de « 1786 »...

<sup>79</sup> Et on trouve, de l'autre côté, au nord des jardins : Kerlaudy bian. Ces deux suffixes (qui, en breton, signifient : grand – *bras* – et petit – *bian*) sont employés, avec une certaine fréquence, pour évoquer les fermes ou métairies des châteaux.

<sup>80</sup> Une première version du cadastre, établie en 1808 ou 1809, nous présente, de manière esquissée, quelques-uns des jardins (fait très rare !)...

<sup>81</sup> Les cuisines étaient aménagées dans le niveau de soubassement (sous-sol côté cour et rez-de-jardin), comme l'appartement de la gouvernante : « appartement a plein pied de la cuisine [...] », apprend-t-on dans un acte notarial établi, en 1785, « à l'effet de rédiger » les « dernières volontés » de celle-ci : Arch. dép. Finistère, 1 Q 2728.



Figure 16 – Morlaix (anciennement Ploujean), château de Keranroux, vue de situation, du côté de la rivière, dessinée (après 1839 : date de la chapelle néo-gothique élevée à côté du corps de logis) (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Fi 707) (cl. des Archives)

articulation axiale, vise à mettre le corps de logis en accord étroit avec le paysage, dont il entend bien jouir : quoi de mieux alors que de dominer une vallée ?

On joua d'une manière semblable avec le paysage à Keranroux (en Morlaix)<sup>82</sup>, lorsque le château fut reconstruit, suivant la tradition, en 1772-1773<sup>83</sup>, pour les La Fruglaye (fig. 16)<sup>84</sup>. J'en resterai à une évocation rapide de cette maison, qui est, en quelque sorte, du mauvais côté de la rivière de Morlaix (Keranroux n'est plus dans le Léon, mais dans le Trégor). Comme à Kerlaudy, la maison consiste en un corps de logis isolé (les communs sont rejetés latéralement), précédé d'une cour d'honneur (mais pas de longue avenue ici) et succédé par d'importants jardins aménagés en terrasses<sup>85</sup>. Mais la maison est ici davantage massée (le corps de logis de Kerlaudy est moins épais, plus étiré), et s'inscrit peut-être plus naturellement dans le paysage : l'organisation axiale est moins forte et les parois latérales sont percées de nombreuses

<sup>82</sup> Autrefois en Ploujean, absorbé par Morlaix en 1959.

<sup>83</sup> LE GUENNEC, Louis, « Excursion dans la commune de Ploujean », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, p. 3-44, p 10-13.

<sup>84</sup> M<sup>lle</sup> Claude du Parc fit donation de Keranroux à François-Gabriel-Marie de La Fruglaye et à sa femme, Sophie (née) de Caradeuc (fille du procureur-général La Chalotais), en date du 9 avril 1772 (notes de Louis Le Guennec, Arch. dép. Finistère, 34 J 57).

<sup>85</sup> Une assiette de 1793 (coll. particulière) montre bien les aménagements effectués... J'en profite pour signaler quelques modifications d'importance faites au XIX<sup>e</sup> siècle : le toit a été très modifié ; le perron qui donne dans le jardin a été remplacé ; une chapelle a été construite près du corps de logis...

fenêtres. Le belvédère, qui fut alors aménagé à l'extrémité des jardins, pour jouir de la belle vue sur la rivière et sur le paysage alentour, renvoie assez bien à l'idée qui présida à la construction de la nouvelle maison... Une chapelle du XVII<sup>e</sup> siècle (aujourd'hui en ruines) apparaît en bas des jardins, mais le colombier est sorti de la composition...

Que dire pour conclure ? Ces quelques châteaux du Léon épousent admirablement bien la vision évolutionniste, qui brosse les grands traits de l'histoire du château français à l'époque moderne. Cette vision, formée par Louis Hauteœur<sup>86</sup> puis par François Gébelin<sup>87</sup>, aujourd'hui précisée, notamment par Jean Guillaume<sup>88</sup> et par Claude Mignot<sup>89</sup>, est de ces « recettes positives » que l'on emploie dans la fabrication de l'histoire de l'art<sup>90</sup>. En l'occurrence, la recette consiste à envisager ces maisons nobles aux champs au travers d'un cheminement nous conduisant « du château à la maison de plaisance », et dont une des caractéristiques essentielles réside en un dépouillement progressif de l'appareil militaire ; celui-ci est prolongé en une mutation ou en un abandon des formes héritières de ces dispositifs défensifs, à mesure que l'accord que l'on souhaite entre le maître-logis et le paysage environnant devient plus intime. Le château abandonna donc, progressivement, l'organisation en des membres déployés autour d'une cour, qui, en quelque sorte, était la sienne depuis toujours. Cette présentation, parfois « un peu forcée<sup>91</sup> », nous fournit une marche similaire dans le Léon à ce que l'on peut plus largement observer en France ; quoique le temps soit différent. Et cela est bien légitime, le corpus est assez maigre... Pour cette même raison, on y chercherait avec peine une identité architecturale locale ; pour autant, on sent bien les répercussions du *modèle Kerjean*. D'autre part, cette recette n'eût pas été positive pour la Cornouaille, ou encore pour le Vannetais : entre autres, la « normalisation architecturale » tardive, qui est une affaire du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous offre, en Bretagne, incomparablement moins de châteaux de « plan traditionnel » que de « maisons de plaisance »...

Pour autant, tous les châteaux évoqués étaient des maisons nobles, appartenant à des familles d'ancienne noblesse (excepté M. de Jolivet). Ils furent avant tout le siècle (rural) d'un pouvoir de nature seigneuriale, le centre d'un domaine agricole où l'on

<sup>86</sup> Par exemple, HAUTEŒUR, Louis, *L'architecture française. De la Renaissance à nos jours*, Paris, Les éditions d'art et d'histoire, 1941, p. 45.

<sup>87</sup> Particulièrement, GÉBELIN, François, *Les châteaux de France*, Paris, Presses universitaires de France, 1962.

<sup>88</sup> Entre autres : GUILLAUME, Jean, « Château, jardin, paysage en France... », art. cit., p. 13-32 ; p. 22-26.

<sup>89</sup> J'ai d'ailleurs emprunté à Claude Mignot le sous-titre de cette communication : « Du château à la maison de plaisance », MIGNOT, Claude et RABREAU, Daniel (dir.), *Temps modernes : XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 2005, p. 400-401.

<sup>90</sup> BARTHES, Roland, *La chambre claire. Note sur la photographie*, Paris, Gallimard, coll. Cahiers du cinéma, 1980 ; réimp. Mayenne, 2010, p. 146 : « L'Histoire est une mémoire fabriquée selon des recettes positives... ».

<sup>91</sup> MIGNOT (Claude), « L'époque d'Henri IV et de Louis XIII », BABELON, Jean-Pierre (dir.), *Le château en France*, Paris, Berger-Levrault, 1988, p. 257-267 ; p. 263.



savait aussi apprécier la vie à la campagne, particulièrement pendant la belle saison : l'essence des maisons de plaisance était donc une composante du château. Le château répond à un programme architectural « plus large », qui fait écho aux « habitudes » et aux « besoins » du seigneur-châtelain<sup>92</sup> : celui-ci se distingue (ou finit par se distinguer surtout) par les abords de son maître-logis<sup>93</sup>. C'est pourquoi j'ai souvent cherché à élargir le regard, vers ses symboles et vers les éléments témoignant de son emprise sur le territoire... En définitive, ces châteaux restent châteaux, même s'ils revêtent l'allure de maisons de plaisance.

Grégory FLOC'H  
doctorant en histoire de l'art

### RÉSUMÉ

Le « château léonard » est ici lu sur une ligne évolutive, le conduisant, pas à pas, du château, encore « fort », à la « maison de plaisance ». Autrement dit : de Kerjean à Kerlaudy, chemin faisant, le regard est porté sur ce qui distingue ces châteaux (en formes et en qualité) le plus sûrement : l'articulation (constamment reformulée) des bâtiments et des espaces autour du maître-logis, et leurs abords... C'est là, et la double distinction qu'on y trouve, qu'est tout l'enjeu d'une telle lecture : leurs différences formelles (ce qui les sépare entre eux) ne sont pas censées compromettre leur « qualité » (ce qui les unit en un tout).

Cette « recette positive », inspirée par la thèse évolutionniste fabriquée par Louis Hauteceur et par François Gébelin, pour l'histoire du château français à l'époque moderne, trouve, dans le Léon, un écho particulièrement lumineux ; au point que la thèse y paraît presque évidente. Mais n'oublions pas qu'il s'agit d'une construction intellectuelle, qui, même si on lui accorde volontiers un haut degré d'objectivité (la subjectivité ne pouvant être totalement abolie en histoire de l'art), demande encore à être précisée, nuancée, et localement adaptée ; le champ d'application étant réduit et fortement éloigné du modèle (l'histoire du château français est essentiellement faite à partir de constructions d'Île-de-France et du Val de Loire). Ces châteaux léonards, tout en étant inscrits dans la « normalité », finissent par former un tableau original.

Je tiens à remercier les propriétaires qui ont eu la gentillesse de m'accueillir chez eux, et de m'accorder un peu de leur temps. Je remercie M<sup>me</sup> Sophie Descat, qui m'avait informé de la tenue de ce congrès et qui a soutenu ma candidature. Je remercie aussi M. Jean-Jacques Rioult pour son soutien et pour la lecture attentive et bienveillante qu'il accorda à ce texte.

<sup>92</sup> J'emprunte, pour y voir plus clair, la définition d'un architecte qui est de nos contemporains : le programme « désigne le rôle que devra jouer le bâtiment. Sa définition fait partie intégrante du travail de l'architecte. Elle n'est pas toujours simple. Le client nous livre en vrac ses habitudes et ses besoins. A nous, ensuite, d'y mettre de l'ordre [...] » ; BOFILL, Ricardo, *Espaces d'une vie*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 226).

<sup>93</sup> Le travail de Christophe Morin apporte bien des réponses sur ces questions : MORIN, Christophe, *Au service du château. L'architecture des communs en Île-de-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, ouvrage issu de son travail de thèse.

